

**Critères fédéraux de sélection pour le  
Championnat du Monde Cadet  
(28-31 juillet 2022 – Sofia - Bulgarie)**

## **1. Informations générales**

### **1.1 Date du Championnat**

Le Championnat du Monde Cadet 2022 (CMC) de Taekwondo se déroulera du 28 au 31 août 2022.

### **1.2 Lieu**

Sofia (Bulgarie)  
(*lieu exact à confirmer*)

### **1.3 Eligibilité**

Les conditions requises pour participer au CMC sont les suivantes. Le taekwondoin<sup>1</sup> doit être :

- de nationalité belge,
- affilié à une fédération membre de la Belgian Taekwondo Federation,
- en possession d'une licence GAL 2022,
- porteur d'un diplôme de 1<sup>er</sup> keup (rouge barrette noire) minimum,
- né en 2010 ou 2009 ou 2008.

### **1.4 Catégorie de poids**

Les catégories de poids ouvertes à la sélection sont :

- Fille : -29, -33, -37, -41, -44, -47, -51, -55, -59, +59kg
- Garçons : -33, -37, -41, -45, -49, -53, -57, -61, -65, +65kg

### **1.5 Nombre de sélectionnés par catégorie**

Un seul taekwondoin par catégorie de poids et par nation peut être sélectionné.

### **1.6 Dale limite d'inscription**

La date limite pour inscrire les taekwondoins sélectionnés est le xx/xx/2022 (*lors de la rédaction de ces critères, cette date n'est encore pas connue*).

### **1.7 Période de sélection**

La période de sélection débute le 18/03/2022 et se clôture le 29/05/2022.

## **2. Les critères nationaux de sélection**

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, le masculin est employé à titre épïcène.

## 2.1 Les critères

Afin d'être sélectionnable pour une participation au CMC 2022, le taekwondoïen belge doit satisfaire au minimum à la condition suivante :

Avoir remporté au moins une médaille d'or et une médaille d'argent lors des tournois de sélection suivants :

- Open de Belgique G2 (19-20/03/2022),
- Open d'Espagne G2 (01/04/2022),
- Open de Suède G2 (30/04 et 01/05/2022),
- Open d'Autriche G2 (28-29/05/2022).

### Remarques :

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Les médailles doivent être remportées dans une même catégorie de poids.
- Le taekwondoïen sera sélectionné dans la catégorie de poids dans laquelle il a rempli les critères de sélection.
- L'organisme des cadets est en croissance. Si un taekwondoïen sélectionné n'arrivait plus à tenir son poids afin de rester dans la catégorie où il s'est sélectionné, après analyse des chances de succès, à la demande de sa direction technique, ce taekwondoïen pourrait monter de catégorie à condition qu'il n'y ait personne de sélectionné dans la catégorie supérieure.
- Si certains tournois de sélection ne devaient pas accueillir les catégories cadets ou être annulés, la Commission Nationale de Sélection se réserve le droit de revoir les critères.

## 2.2 En cas d'égalité :

Si plusieurs taekwondoïens ont réalisé les critères de sélection, ceux-ci seront départagés de la manière suivante :

Le taekwondoïen qui aura remporté la plus grande somme de points en trois participations aux opens de sélection, dans la catégorie concernée, sera sélectionné. Les points sont attribués sur base du tableau 2 ci-dessous :

Résultat	G2
1 <sup>ère</sup> place	20
2 <sup>ème</sup> place	12
3 <sup>ème</sup> place	7,2
5 <sup>ème</sup> place	4,32
9 <sup>ème</sup> place	3,02
17 <sup>ème</sup> place	2,12
33 <sup>ème</sup> place	1,48
65 <sup>ème</sup> place	1,04

Tableau 1 : Points attribués par la WT en fonction du niveau atteint dans l'open G2

### Remarques :

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Les trois meilleurs résultats doivent avoir été obtenus dans une même catégorie de poids WT. Des résultats obtenus dans des catégories de poids WT différentes ne peuvent être comptabilisés ensemble.
- La commission nationale, sur base de l'analyse du dossier orienté sur les chances de succès, pourra proposer au taekwondoin non sélectionné (qui a rempli les critères de sélection) de combattre dans la catégorie supérieure à condition que cette catégorie soit libre.

### **2.3 En cas de nouvelle égalité**

En cas de nouvelle égalité, la commission nationale de sélection sélectionnera un taekwondoin sur base d'une analyse multifactorielle des dossiers en tenant compte (liste non exhaustive) :

- du nombre de combats gagnés,
- du niveau des adversaires contre lesquels il a perdu,
- du niveau des adversaires contre lesquels il a gagné,
- des résultats réalisés dans d'autres catégories de poids,
- de la stabilité du poids,
- de l'âge du taekwondoin dans la catégorie,
- de l'âge biologique (maturation et croissance) du taekwondoin,
- ...

### **3. Référence**

En cas de litige sur la compréhension des critères de sélection, le texte rédigé en français est la référence.